



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 600 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, en ce qui concerne les concours publicitaires, s'adresse à tous les types de concours;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux réglemente par le fait même les concours publicitaires disponibles sur internet;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux est restrictive quant à la présentation de concours aux citoyens ou résidents de la province de Québec, par les tiers désirant le faire;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de modifier la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin de permettre aux tiers le désirant de présenter ouvertement, librement et sans restriction des concours publicitaires disponibles sur internet, pour que les citoyens et résidents du Québec puissent y participer.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Gérard Deltell, député de Chauveau

12 novembre 2013

Date de signature de l'extrait